

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Nom et adresse du fabricant:

HENRY

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA États-Unis
15001

Information N° de téléphone : 1 (724) 203-8000

Adresse du site Web : <http://www.wwhenry.com>

N° de téléphone d'urgence 24 h : CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OR 1-813-248-0585 (appel à frais virés)

Identificateur produit : **HENRY^{MD} 422 Fortify^{MC} Adhésif de qualité supérieure pour sol à dos de vinyle**

ID Produit N° de code : 70115032

Famille chimique : Mélange

Nom commercial/Synonymes : HENRY 422 F

Usage recommandé : Pour la pose permanente de sols à dos de vinyle.

Restrictions d'utilisation : Aucune information disponible

Nom et adresse du fournisseur :

Même que le fabricant

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)

Corrosion / irritation cutanée; catégorie 2

Irritation de lésions oculaires graves / irritation oculaire; catégorie 2B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée; catégorie 2

Pictogrammes SGH



Mentions d'avertissement

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes < Sang, les reins, le foie, la thyroïde, le système nerveux, les voies respiratoires > à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Procédures de manipulation sécuritaire

Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter les abrasions. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Lorsque le produit est utilisé de la façon conseillée, l'air ne contient pas de poussière en suspension. Voir la section 7 (Manipulation et entreposage) pour en savoir plus.

Dangers ne sont pas classés ailleurs

Aucun

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: Moins de 1 % par poids de ce produit est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
calcaire	1317-65-3	30 – 60
Éthylène éther glycol monophénylique	122-99-6	1 – 5
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1 – 1.0

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

** Note: La silice cristalline (quartz) n'est pas intentionnellement ajoutée à ce produit, mais est un composant naturel dans le calcaire (carbonate de calcium).

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler un médecin en cas de malaise.
- Contact par Inhalation** : Si une personne développe des problèmes respiratoires en travaillant avec ce produit, placer immédiatement cette personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un médecin.
- Contact cutanée** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Contact orale** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : Peut provoquer une irritation faible et temporaire des voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'essoufflement. L'inhalation de grandes quantités de vapeur peut provoquer une dépression du système nerveux central (vertiges, incoordination, nausées, maux de tête, vomissements ou inconscience).
- Peau* : Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons.
- Yeux* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs ou démangeaisons ou de la douleur.
- Ingestion* : Des symptômes tels que des douleurs gastriques, des nausées, des vomissements et des diarrhées peuvent survenir. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une dépression du système nerveux central.

Effets d'une exposition à long terme (chronique)

- : L'inhalation prolongée peut provoquer des effets néfastes sur le poumon avec des symptômes, y compris la toux et l'essoufflement. Peut provoquer des effets dans le sang, les reins, le foie, la thyroïde, le système nerveux et les voies respiratoires.

Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial

- : Difficulté à respirer persiste après avoir enlevé la personne à l'air frais.
Toute exposition à l'œil qui provoque une irritation.
Ingestion.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.
- Produits dangereux de combustion** : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques communs lors de la dégradation thermique de composés organiques.

Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser la substance pénétrer dans les égouts ou contaminer le système hydrostatique.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable.

Taux NFPA

0 – Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Sévère
Santé : 1 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Risques spéciaux : Aucun

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.
- Équipements de protection** : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8 de la présente FDS intitulée CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE.
- En cas d'urgence** : Si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquer à l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002).
Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Aucune signalée.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement. (Voir la section 13.) Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau chaude savonneuse. Avertir les autorités compétentes requises.
- Substances interdites** : Évitez les agents oxydants forts.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.
- Références à d'autres sections** : Voir les informations relatives à l'élimination à la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation sans risque

- : Respectez les bonnes normes d'hygiène. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Bien se laver après la manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter le contact répété ou prolongé de la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. Les poussières de ponçage et de broyage peuvent être dangereuses si elles sont inhalées. Lorsque vous retirez ce

produit du plancher existant (c.-à-d. Lors d'une rénovation), utilisez des lunettes de sécurité et une protection respiratoire contre la poussière en raison du dynamitage, de l'écaillage ou de la pulvérisation mécanique. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau. Enlever rapidement tout vêtement contaminé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Garder le récipient bien fermé.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de stocker ce produit à la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou conditionnement commercial préalable.

Substances incompatibles : Voir la section 10.

Matériaux de conditionnement spéciaux

: Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Valeurs limites d'exposition pour les ingrédients	N° CAS	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
calcaire	1317-65-3	N. D.	N. D.	15 mg/m ³ (poussière totale); 5 mg/m ³ (respirable)	N. D.
Éthylène éther glycol monophénylique	122-99-6	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)	N. D.	0,05 mg/m ³ (respirable) (règle de la limite finale)	N. D.

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Des lunettes de sécurité chimique doivent être utilisées lors de l'utilisation de ce produit. En outre, un écran facial est recommandé si des éclaboussures sont possibles.

Protection cutanée : Porter des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques et des gants imperméables. Des matériaux tels que le caoutchouc nitrile ou le Viton (caoutchouc fluorocarboné) sont recommandés.

Protection du corps : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.

Protection respiratoire : Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeur ou des expositions supérieures à un PEL, utilisez un respirateur à vapeur organique approprié. Pour une exposition à la poussière, porter un masque anti-poussière approuvé NIOSH N-95 ou supérieur.

Équipements de sécurité du site : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

Considérations générales sur l'hygiène

: Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. Une fois le travail terminé, se laver les mains avec soin. Retirer les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: pâte	Apparence	: pâte beige
Odeur	: doux	Seuil olfactif	: N. D.
pH	: 8,0 – 9,0	Masse volumique	: 1,35
Point d'ébullition	: > 100 °C (> 212 °F)	Coefficient de répartition eau/huile	: N. D.
Point de fusion/congélation	: N. D.	Solubilité dans l'eau	: Miscible
Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)	: N. D.	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: N. D.
Densité gazeuse (air = 1)	: N. D.	Volatils (% par poids, y compris l'eau)	: 28 – 30 %
Composés organiques volatils (COV)	: 83 g/L SCAQMD 1168		
Taille des particules	: N. D.	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Point d'éclair	: >93,3 °C (>200 °F)	Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Méthode du point d'éclair	: Creuset fermé Setaflash	Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: N. D.	Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: N.D.	Propriétés d'oxydation	: Non disponible

Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques

: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Aucune réactivité.
Stabilité	: Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
Réactions dangereuses	: Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
Conditions à éviter	: La chaleur extrême.
Substances à éviter et incompatibilité	: Substances oxydantes puissantes.
Produits dangereux de décomposition	: Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : Inhalation : OUI Absorption par voie cutanée : OUI La peau et les yeux : OUI
Ingestion : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Estimés calculés de toxicité aiguë pour le produit

Inhalation	: > 20 mg/l
Oral	: > 5 000 mg/kg
Dermal	: > 15 000 mg/kg

Données toxicologiques : Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Paramètres de toxicité aiguë pour les ingrédients	N° CAS	CL 50, Inhalation mg/L, rat, 4 h.	DL 50, Voie orale mg/kg, rat	DL 50, voie cutanée mg/kg, lapin
calcaire	1317-65-3	N. D.	6 450	N. D.
Éthylène éther glycol monophénylique	122-99-6	> 1*	1 260	5 000
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	N. D.	N. D.	N. D.

*Aucun décès survenus après six heures l'exposition par inhalation à 1 mg / L aérosol éther monophénylique éthylène glycol.

Corrosion ou irritation cutanée : Peut provoquer une légère irritation de la peau.

Graves lésions/irritation oculaires : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune connue.

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune connue.

Statut carcinogène : Non considéré comme un danger. Lors de l'utilisation normale du produit comme recommandé, les poussières en suspension dans l'air ne seront pas présentes. Ne pas rincer le surplus de matière, après l'application initiale. Lors de l'élimination de l'adhésif du sol existant (c.-à-d. Pendant une rénovation), ne pas enlever mécaniquement dans des conditions sèches (par exemple, le dynamitage, l'écaillage, la pulvérisation mécanique).

Toxicité reproductive : Aucune connue.

Toxicité d'organe cible spécifique, exposition simple

: L'exposition à des concentrations très élevées de vapeur ou à l'ingestion de grandes quantités peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée

: Dans les études sur les animaux, l'éther monophénylique d'éthylène glycol a causé des effets toxiques dans le sang, le rein, le foie, la thyroïde, le système nerveux et les voies respiratoires.

Danger par aspiration : Aucune connue.

Renseignements complémentaires : N. D.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau, ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.

Écotoxicité : Aucune donnée disponible.

Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Évaluation TBP et tPtB : Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.

Moyens d'élimination : Éliminer ce produit conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales applicables. Communiquer avec votre agence environnementale locale, provinciale ou fédérale pour connaître les règlements spécifiques.

Conditionnement : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.

RCRA : Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
TDG	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses.	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucun				
49 CFR/DOT	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT).	Aucun	Aucun	Aucun

Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucun
---	-------

IATA : Non réglementé pour le transport aérien

IMDG : Non réglementé pour le transport maritime

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (HPR ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du HPR.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque :

Risque immédiat (aigu) pour la santé

Danger pour la santé chronique.

En vertu des articles 311 et 312 de la LEP, l'EPA a établi des seuils pour la déclaration des produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 500 livres ou la quantité de planification de seuil (TPQ), selon le cas le plus bas, pour les substances extrêmement dangereuses et 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : Ce matériel est soumis aux exigences de notification SARA. Il contient: Éther monophénylique d'éthylène glycol; CAS # 122-99-6.

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie :  **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Acrylate d'éthyle, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
calcaire	1317-65-3	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Éthylène éther glycol monophénylique	122-99-6	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS : * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : 1 Inflammabilité 1 Risques matériels 0 Code d'EPI : G
Gants, lunettes de sécurité

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer (IARC)
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
EPI : équipement de protection individuelle
FDS : la fiche de données de sécurité
HMIS : Hazardous Materials Information System (matières dangereuses du système d'information ; un code numérique de notation des matières dangereuses)
Inh : Inhalation
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances
N. D. : Non disponible
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PEL : Limite d'exposition permissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux (Hazardous Products Regulations)
S.O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SGH : Système général harmonisé (Globally Harmonized System)
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS)
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. The W.W. Henry Company ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA États-Unis
15001

1 (724) 203-8000

Visitez notre site web : <http://www.wwhenry.com>

Date de révision :

: 12-janvier-2018

Fin du document